



Précarité et quartiers en politique de la ville : les bénéficiaires du Revenu de solidarité active

cahier n°7

ALLOCATIONS FAMILIALES **MSA** **Demande de RSA** (Revenu de Solidarité Active)

En cas d'activité professionnelle, cette demande vaut également demande de prime d'activité. Merci de remplir ce formulaire en noir, en lettres majuscules et avec les accents.

Vous-même Madame Monsieur

Nom de famille (de naissance) : _____

Nom d'usage : _____
(facultatif et s'il y a lieu)

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) : _____

Date de naissance : _____

Pays de naissance : _____

Commune : _____

Nationalité : Française UE, EEE* Autre

* Voir liste des pays en dernière page

Date d'entrée en France si vous n'êtes pas français : _____

Numéro de sécurité sociale : _____

Étes-vous inscrit(e) à la Caf/MSA de votre département ? oui non

N° allocataire : _____

Étes-vous inscrit(e) ou avez-vous été inscrit(e) à un autre logement ? MSA Autre Non

Logo CG 18 X 34 maxi

Art. L. 262-1 et L. 262-27-1 du code de l'action sociale et des familles

Point(e), concubin(e) ou passé(e) : _____

Monsieur (e) : _____

Autre : _____

Étranger : _____

Adresse de résidence : _____

Commune : _____

Autres prestations perçues : _____

Autres actions sociales : _____

Sommaire

1. Le RSA, complément de ressources pour les ménages les plus démunis **4**
2. Surreprésentation des bénéficiaires du RSA dans les quartiers en politique de la ville **5**
3. Une hausse des bénéficiaires du RSA moins élevée dans les QPV **8**
4. Profil des bénéficiaires du RSA fin 2018 **10**
5. Prestations sociales et impact de la redistribution **18**

Préambule

Dans la Métropole de Lyon, les acteurs en charge de l'insertion mènent de nombreuses actions en faveur des publics éloignés de l'emploi, notamment les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) davantage concentrés dans les quartiers en politique de la ville.

Après la diffusion en 2019 d'un cahier dédié à l'emploi et au chômage dans les quartiers en politique de la ville à l'échelle de la métropole de Lyon, l'observatoire partenarial de la cohésion sociale a cherché à analyser les caractéristiques des bénéficiaires du RSA résidant dans les quartiers en politique de la ville et les écarts socio-démographiques avec les autres bénéficiaires résidant hors de ces territoires.

Ce travail doit permettre de dégager des éléments pour mieux adapter les politiques publiques et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA aux spécificités des habitants des quartiers prioritaires.

Au moment de la parution du cahier, la situation économique a largement été affectée par la crise sanitaire survenue en mars 2020. Les conséquences économiques de cette crise sont encore largement devant nous avec une hausse déjà enregistrée de près de 10% du nombre de bénéficiaires du RSA entre janvier et septembre 2020.

Les foyers percevant le RSA, fin 2018 dans les quartiers en politique de la ville : Quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) et Quartiers en veille active (QVA)

Fin 2018, les **66 quartiers en politique de la ville** accueillent près de **15 500 foyers percevant le RSA**, soit 38% de l'ensemble des foyers allocataires et **43% des personnes concernées par le RSA** de la métropole de Lyon (ces mêmes quartiers accueillent 21% de la population de la métropole).



Source : Caf du Rhône au 31/12/2018 (sauf pour les QVA extension : Métropole de Lyon-fichier détail au 01/02/2018). Cf. méthodologie p. 26

Introduction

Dans la métropole de Lyon, fin 2018, près de 40 700 foyers sont concernés par une très grande précarité et perçoivent le Revenu de solidarité active (RSA). Parmi eux 15 500 (soit 38%) résident dans un des quartiers en politique de la ville. Le plus souvent, ces foyers cumulent plusieurs problématiques d'ordre social, sanitaire et liées au logement.

Les objectifs du PMI'e concernant les bénéficiaires du RSA

Le Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 se traduit par des engagements concrets en faveur des habitants des quartiers prioritaires et des bénéficiaires du RSA, par le renforcement de l'action vers les entreprises (déploiement des Chargés de Liaison Entreprises - Emploi, charte des 1 000, clauses d'insertion...) et un accompagnement de plus en plus personnalisé et adapté au niveau de l'autonomie de chaque allocataire du RSA.

Renforcer le secteur l'Insertion par l'activité économique (IAE) comme levier pour l'accès à l'emploi

L'accompagnement des bénéficiaires du RSA est assuré par Pôle Emploi (43% de bénéficiaires du RSA accompagnés), des associations (33%) et les Maisons de la Métropole (24%).

Conciliant développement économique, mission sociale et ancrage territorial, le secteur de l'Insertion par l'activité économique (IAE) joue un rôle important pour l'insertion sociale et professionnelle de personnes éloignées du marché de l'emploi. Une grande partie des salariés embauchés et accompagnés dans le secteur de l'IAE sont bénéficiaires du RSA (38% en 2018 selon la Dirrecte Auvergne-Rhône-Alpes).

Le pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique adopté par le gouvernement en septembre 2019 propose des engagements renforcés pour lutter contre l'exclusion persistante.

Il présente plusieurs objectifs et mesures pour guider l'action, améliorer l'efficacité des parcours d'insertion et renforcer l'accès à l'emploi. Les principaux objectifs visent à :

- adapter et diversifier les modes d'accompagnement en prenant en compte la diversité des situations ;
- favoriser le développement économique des secteurs de l'IAE, notamment en direction des filières porteuses d'emploi ;
- favoriser le lien entre entreprises et secteur de l'IAE.

Des mesures à l'étude dans le cadre de la stratégie nationale pauvreté

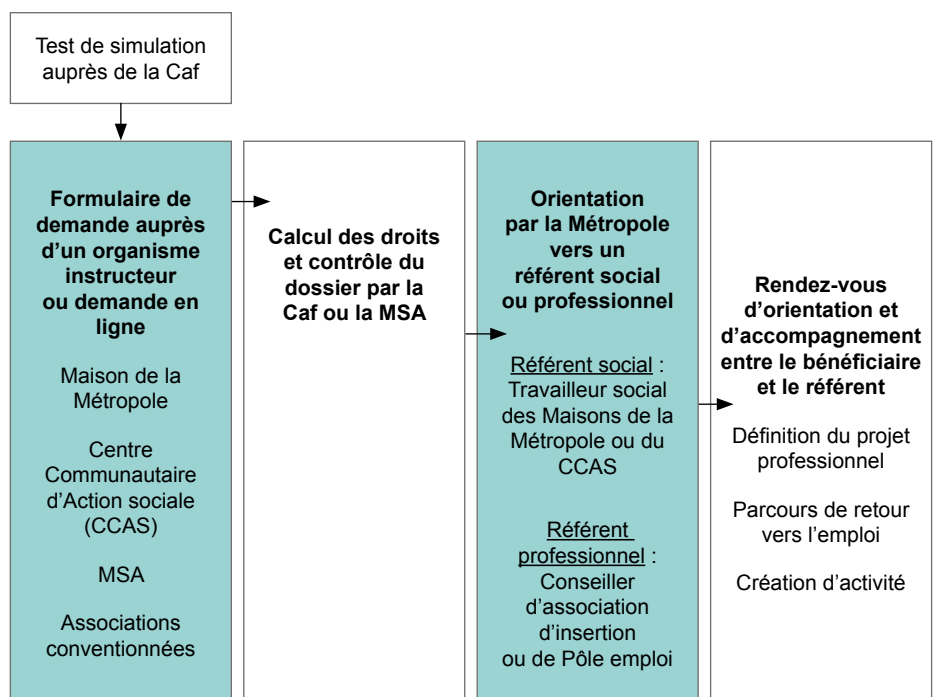
En complément des mesures adressées aux enfants et aux jeunes pour « rompre la reproduction de la pauvreté », la stratégie pauvreté poursuit les ambitions suivantes :

- orienter plus vite vers un accompagnement adapté les allocataires du RSA ;

- développer des actions répondant aux besoins des personnes en insertion (mobilité, garde d'enfants, inclusion numérique, ...)

- proposer, grâce à la création d'un service public de l'insertion (SPI), des solutions personnalisées, modulables et de proximité aux personnes et entreprises qui en auront besoin. Ce dispositif sera testé dans la métropole de Lyon à compter de septembre 2020.

Parcours type pour un nouveau demandeur du RSA



1

Le RSA, complément de ressources pour les ménages les plus démunis

Le RSA répond au double objectif de lutte contre la pauvreté et de réinsertion. Il s'adresse aux foyers les plus en difficultés pour leur garantir un revenu mensuel minimum et pour les accompagner sur le plan social et professionnel. Le montant du RSA est modulé selon la situation financière et la composition du foyer. Il peut être majoré s'il s'agit d'un parent isolé.

Chiffres clés

40 682 foyers percevant le RSA dans la métropole de Lyon

85 324 personnes couvertes

489 €/mois payés en moyenne aux foyers percevant le RSA (Rhône)

Source : Caf du Rhône 2018

Historique et origine : du RMI (Revenu minimum d'insertion) au RSA (Revenu de solidarité active)

Le RMI a été créé par le gouvernement Rocard en 1988 au profit des personnes âgées de plus de 25 ans et sans ressources, avec un double objectif de lutte contre la pauvreté et de réinsertion.

Depuis juin 2009, le RSA remplace le RMI et l'API (Allocation parent isolé). Il assure aux personnes sans ressources ou disposant de faibles ressources un niveau minimum de revenu variable selon la composition du foyer.

Éligibilité au RSA : condition d'âge, composition familiale et revenu

Le RSA est ouvert, sous certaines conditions de ressources, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés, jeunes parents ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle (RSA jeune actif). Il n'y a pas d'âge plafond pour bénéficier du RSA. Toutefois, dès l'âge minimum légal de départ à la retraite, d'autres prestations peuvent être attribuées en substitution.

Il faut résider en France de manière stable et permanente. D'autres conditions s'appliquent pour les ressortissants de l'espace économique européen et hors Europe.

Pour bénéficier du RSA, les ressources du foyer doivent être inférieures à un montant forfaitaire calculé en fonction de la composition du foyer. Le montant du RSA est donc égal à la différence entre le montant forfaitaire et l'ensemble des ressources des personnes vivant en couple (mariées ou non) : revenus d'activité, allocations chômage, indemnités journalières, aide au logement....

Le montant du RSA peut être majoré pour une durée déterminée, pour les parents isolés.

Pour obtenir le RSA, il est nécessaire de faire une première demande, puis d'actualiser la situation tous les trimestres.

Le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement pour l'aider à régler des difficultés sociales et améliorer son insertion professionnelle. Dans la plupart des cas, la loi oblige le bénéficiaire du RSA à rechercher un emploi, entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle. Cette obligation se traduit par la mise en place d'un contrat d'engagement réciproque.

Source : <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/droits-et-aides/le-revenu-de-solidarite-active-rsa/>

Montant mensuel forfaitaire du RSA en fonction de la composition du foyer et du nombre de personnes à charge en 2019

Enfant(s) ou personne(s) à charge	Personne seule*	Couple (marié ou non)
0	559,74 €	839,61 €
1	839,61 €	1 007,53 €
2	1 007,53 €	1 175,45 €
par enfant ou personne en plus	223,90 €	223,90 €

* Ces montants peuvent être majorés, sous certaines conditions, pour les personnes seules assurant la charge d'un enfant né ou à naître.

Extrait du « Guide des prestations de la Caf 2019 »

2

Surreprésentation des bénéficiaires du RSA dans les quartiers en politique de la ville

Les quartiers en politique de la ville (QPV et QVA) concentrent 43% des personnes concernées par le RSA de la métropole de Lyon, ce qui s'explique en partie par la prédominance dans ces quartiers du logement locatif social aux très faibles loyers.

Près de trois fois plus de personnes couvertes par le RSA dans les QPV que dans le reste de la métropole

Fin 2018, l'ensemble des quartiers QPV et QVA concentrent 43% des personnes couvertes par le RSA.

La surreprésentation des personnes couvertes par le RSA est plus marquée dans les QPV que dans les QVA. Plus particulièrement, un tiers des personnes couvertes par le RSA réside dans un QPV (soit 27 645 personnes), alors que ces mêmes quartiers accueillent 12% de la population totale de la métropole de Lyon.

La moitié des personnes couvertes par le RSA dans les QPV est concentrée dans quatre quartiers : Minguettes-Clochettes à Vénissieux/Saint-Fons, Grande Île à Vaulx-en-Velin, Etats-Unis - Langlet Santy à Lyon 8^e et Ville Nouvelle à Rillieux-la-Pape. Chaque quartier accueille environ 2 000 bénéficiaires du RSA.

Un parc locatif social dans les QPV qui accueille les ménages les plus précaires

La surreprésentation des allocataires du RSA dans les quartiers en politique de la ville, et notamment dans les QPV, s'explique aussi par la concentration dans ces mêmes quartiers des logements locatifs sociaux aux loyers les plus faibles. Plus d'un quart du parc locatif social se trouve dans un QPV et, en moyenne, ces logements affichent des loyers plus faibles que dans le reste du territoire (5,20 €/m² dans les QPV contre 6,50 €/m² dans le reste de la Métropole).

Des attributions de logements sociaux plus souvent au bénéfice d'allocataires du RSA dans les QPV

En 2019, dans les QPV, 25% des attributions de logements sociaux ont concerné des foyers disposant du RSA (soit 606 sur 2 435 attributions en QPV). Ce taux est légèrement inférieur dans les quatorze quartiers NPNRU (23%), contre 16% dans la métropole de Lyon hors QPV.

Dans les quartiers prioritaires, dont les quartiers NPNRU, ces taux sont en baisse par rapport à 2018 (-2 points). Cet indicateur reste stable dans le reste de la métropole (Source : fichier commun Rhône 2018 et 2019).

Chiffres clés

Nombre de personnes couvertes par le RSA

QPV + ensemble QVA : **37 000**

- dont QPV : **27 645**

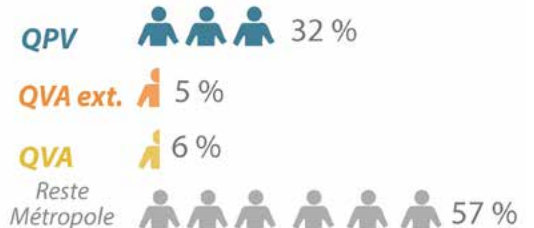
- dont QVA : **5 339**

- dont QVA, extension d'un QPV : (estimation) **4 100**

Poids QPV + QVA dans la métropole de Lyon : **43%**

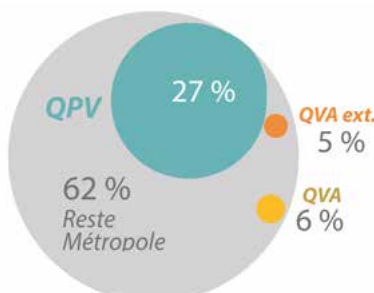
Sources : Caf du Rhône et Métropole de Lyon 2018

Répartition des personnes couvertes par le RSA fin 2018



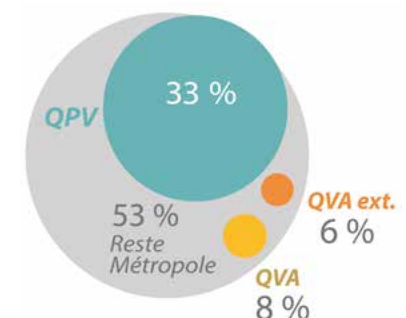
Source : Caf du Rhône au 31/12/2018 (sauf pour les QVA extension : Métropole de Lyon-géolocalisation fichier détail au 01/02/2018).

Répartition des foyers percevant le RSA fin 2018



Source : Caf du Rhône au 31/12/2018 (sauf pour les QVA extension : Métropole de Lyon-géolocalisation fichier détail au 01/02/2018).

Répartition du parc locatif social en 2018



Source : DREAL-RPLS au 01/01/2018 (géolocalisation Agence d'urbanisme)

2.1 Localisation des foyers percevant le RSA dans l'ensemble des quartiers

Chiffres clés

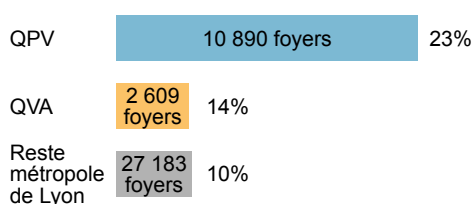
Nombre de foyers RSA

QPV + ensemble QVA :	15 400
- dont QPV :	10 890
- dont QVA :	2 609
- dont QVA, extension d'un QPV : (estimation)	1 900

Poids QPV + QVA dans la métropole de Lyon : **38%**

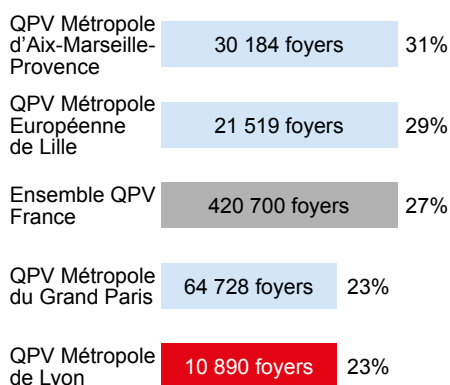
Sources : Caf du Rhône et Métropole de Lyon 2018

Part des foyers percevant le RSA fin 2018 (en % des allocataires de la Caf)



Source : Caf du Rhône au 31/12/2018

Part des foyers percevant le RSA dans les QPV des agglomérations les plus peuplées



Mode de lecture : dans l'ensemble des QPV de la métropole de Lyon 23% des foyers allocataires de la Caf sont concernés par le RSA; ils sont 31% dans l'ensemble des QPV de la métropole d'Aix-Marseille-Provence

Source : Insee-CNAF au 31/12/2018

Dans les QPV, la part des foyers percevant le RSA (parmi les allocataires de la Caf) est deux fois supérieure à celle du reste de la métropole de Lyon.

Un écart important avec le reste de la métropole

Dans les QPV, 23% des foyers allocataires de la Caf perçoivent le RSA, ce qui représente 10 890 foyers. Cette part est inférieure de 9 points dans les QVA, mais reste supérieure au reste de la métropole de Lyon (10%). Dans les quatorze sites NPNRU, la part des bénéficiaires du RSA est comparable à celle de l'ensemble des QPV (23%).

Des QPV au cœur de communes de la première couronne Est très concernées par la précarité

Les quartiers de Minguettes Clochettes à Vénissieux/Saint-Fons et de Grande Île à Vaulx-en-Velin accueillent plus de 2 000 foyers bénéficiaires du RSA, soit une part élevée parmi les allocataires de la Caf : 26% de foyers perçoivent le RSA à Minguettes - Clochettes et Grande Île et 18% à Vénissieux et Vaulx-en-Velin hors QPV. L'écart avec les communes dans lesquelles ils sont situés est faible. Car ces dernières enregistrent également une forte dépendance au RSA au-dessus de la moyenne de la Métropole.

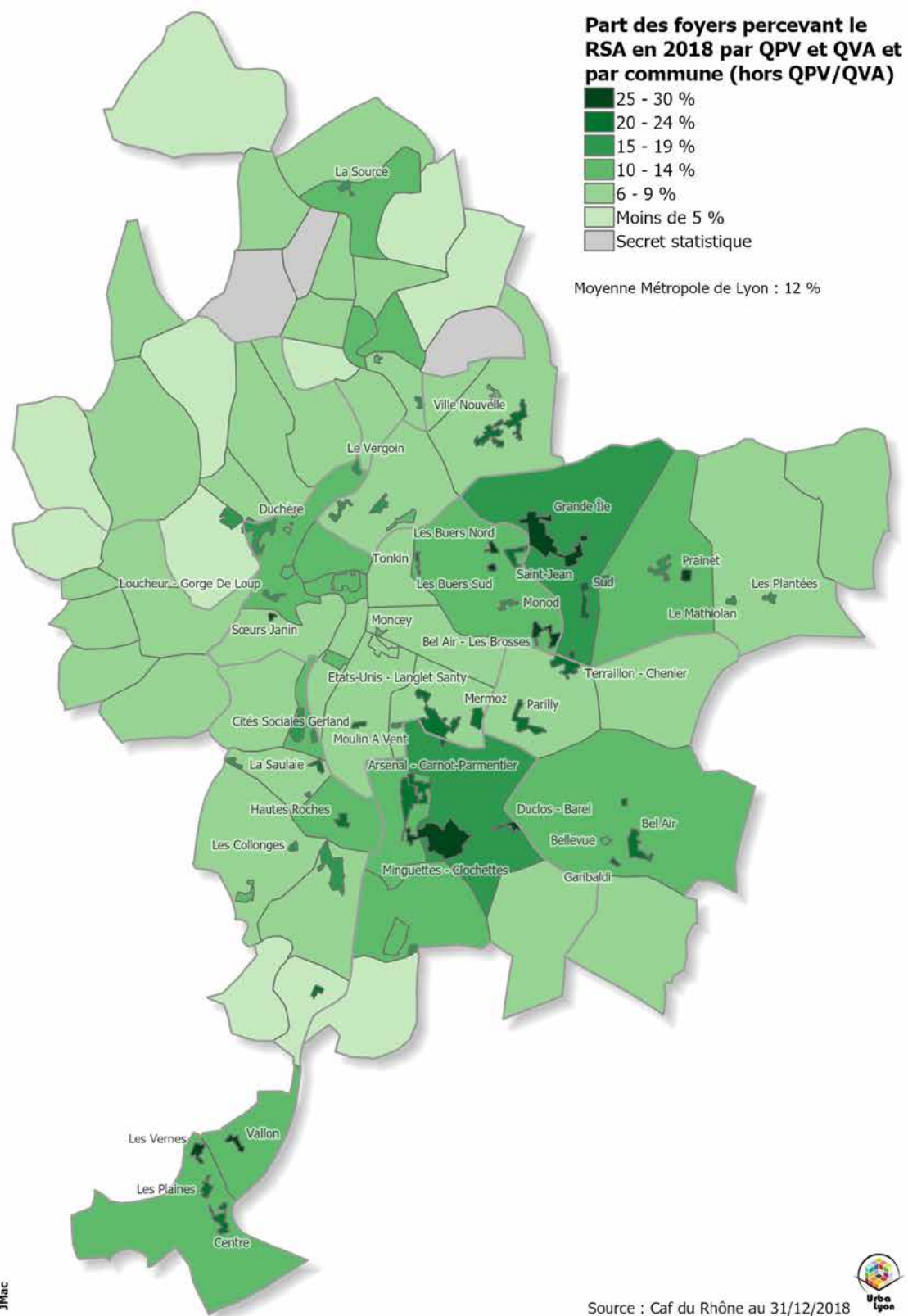
Des quartiers qui se démarquent du reste de leur commune

Plusieurs quartiers se démarquent particulièrement avec des proportions de foyers percevant le RSA jusqu'à 20 points supérieures à celles des communes dans lesquelles ils sont situés. C'est par exemple le cas du Péronnet à Vernaison où 24% des foyers bénéficiaires de la Caf perçoivent le RSA contre 4% dans le reste de la commune (hors QVA), des Buers Nord à Villeurbanne avec une part de 30% de bénéficiaires du RSA contre 12% dans le reste de la commune (hors QPV) et des Vernes à Givors (respectivement 30% dans le QPV contre 13% dans le reste de la commune).

Des quartiers anciens, mixtes avec de plus faibles taux de bénéficiaires du RSA

Les quartiers anciens de Lyon ont connu un phénomène de gentrification qui correspond à la transformation de quartiers populaires avec l'arrivée de catégories sociales plus favorisées. En milieu urbain dense, ces quartiers affichent des taux plus faibles de bénéficiaires du RSA (inférieur à 14%) mais conservent des effectifs relativement importants : les Pentes-Croix Rousse à Lyon 1, quartier gentrifié avec une part importante d'artisans et d'artistes intermittents du spectacle, ne compte que 12% de bénéficiaires du RSA mais 592 foyers le perçoivent. La Guillotière à Lyon 7 accueille 191 foyers allocataires du RSA (8% des allocataires de la Caf).

Part des foyers percevant le RSA en 2018



JMac

Source : Caf du Rhône au 31/12/2018



3

Une hausse des bénéficiaires du RSA moins élevée dans les QPV

Une faible évolution dans les plus grands quartiers et une amélioration dans une dizaine de quartiers dont trois sites en renouvellement urbain.

Chiffres clés

Evolution des foyers bénéficiaires du RSA entre 2014 et 2018

QPV : **+1,8%**

Métropole de Lyon : **+2,6%**

Sources : Insee-CNAF

Augmentation plus faible en QPV que hors QPV au cours des quatre dernières années

Entre fin 2014 et fin 2018, le nombre de foyers percevant le RSA a augmenté de 1,8% en moyenne dans l'ensemble des quartiers prioritaires (+190 foyers supplémentaires en quatre ans) contre +2,9% hors QPV. Ce taux est de +1,2% dans les quatorze quartiers NPNRU.

Une faible évolution dans la plupart des quartiers

Le nombre de foyers allocataires du RSA augmente plus faiblement que la moyenne de la métropole de Lyon dans la plupart des quartiers. On retrouve dans cette catégorie les grands quartiers d'habitat social qui concentrent une grande partie de foyers bénéficiaires du RSA (entre 800 et 1 700 foyers bénéficiaires du RSA chacun), ainsi qu'une douzaine de quartiers accueillant moins de 200 foyers disposant du RSA.

Une amélioration dans une dizaine de quartiers dont trois sites en renouvellement urbain

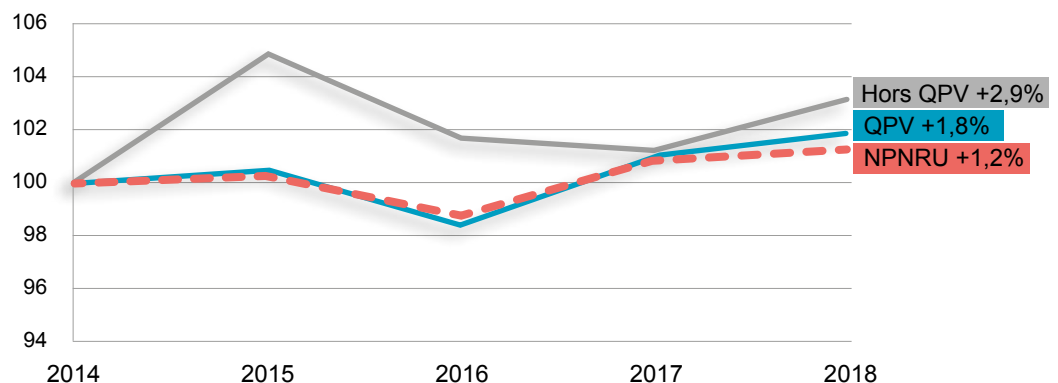
Une dizaine de quartiers connaît une diminution significative du nombre de foyers percevant le RSA (de -8% à -28%).

Trois d'entre eux sont des sites en renouvellement urbain qui accueillent 350 à 450 foyers percevant le RSA : Duchère à Lyon (-8%, -36 foyers), Terraillon - Chenier (-11%, -47 foyers) et Parilly (-12%, -53 foyers) à Bron. Cette amélioration du nombre de bénéficiaires du RSA peut probablement s'expliquer par les effets du renouvellement urbain sur les évolutions du nombre d'habitants et leur profil.

Forte hausse dans six QPV

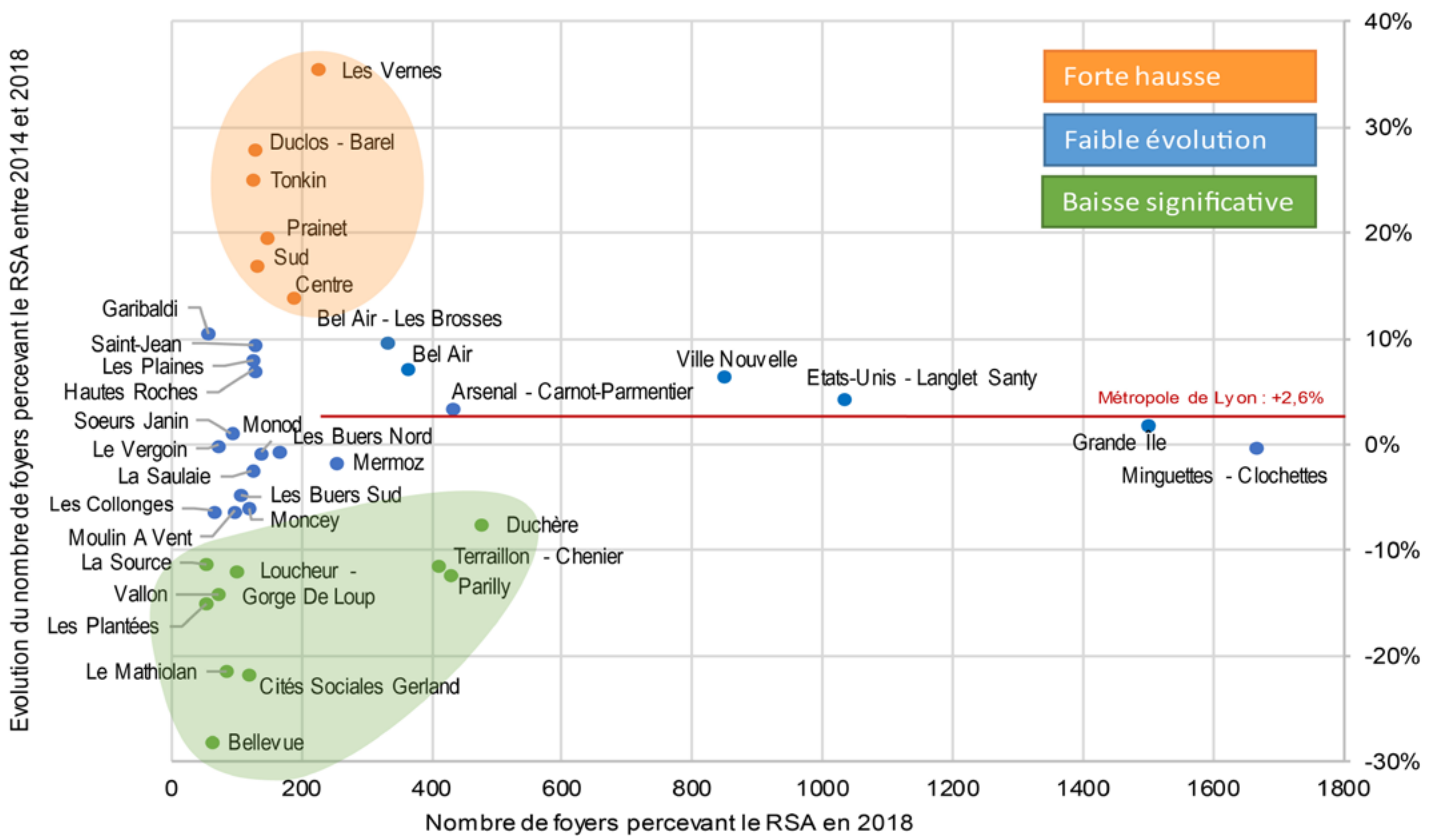
Le nombre de foyers percevant le RSA augmente nettement dans six quartiers (entre +10% et +35%). Le quartier des Vernes se démarque avec une augmentation de 35% du nombre de foyers (soit 80 foyers supplémentaires en quatre ans).

Evolution du nombre de foyers percevant le RSA depuis 2014 (base 100)



Source : Insee-CNAF

Répartition des QPV selon le nombre de foyers percevant le RSA en 2018 et le taux d'évolution 2014-2018



Source : Insee-CNAF

4.1 Les familles avec enfants sont plus concernées par le RSA dans les QPV

La précarité touche très fortement les familles avec enfants dans les QPV qui représentent 56% des bénéficiaires du RSA, contre 38% dans le reste de la métropole. Les familles monoparentales sont particulièrement vulnérables et cumulent plusieurs problématiques (sociales, d'insertion, de garde d'enfants...).

Chiffres clés

Nombre de familles (avec enfants) bénéficiaires du RSA

QPV + QVA : **7 355**

dont QPV : **6 233**

dont QVA : **1 122**

Métropole de Lyon : **17 662**

Poids QPV + QVA dans la Métropole de Lyon : **42%**

Sources : Caf du Rhône 2018

Les familles avec enfants ont un niveau de vie inférieur aux couples sans enfants

Malgré les transferts sociaux (prestations familiales, aides au logement, ...), les différences de ressources entre les familles modestes avec enfants et les couples sans enfants persistent. En effet, l'arrivée d'un enfant dans un foyer entraîne une baisse du niveau de vie due à la modification des comportements d'activité : baisse du temps de travail ou arrêt total lorsque la charge de garde d'enfants est trop importante, notamment pour les familles monoparentales.

Source : Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2018, Insee Références

Plus de la moitié des foyers bénéficiaires du RSA sont des familles avec enfants

Dans les QPV, 56% des bénéficiaires du RSA sont des familles (couples avec enfants et familles monoparentales) avec un ou plusieurs enfants, contre 42% dans les QVA et 38% dans le reste de la métropole.

Des logements sociaux aux tailles plus adaptées pour les familles en QPV

La répartition territoriale des familles avec enfants et bénéficiaires du RSA n'est pas sans lien avec la structure du parc locatif social. En effet, il y a davantage de logements de 4 pièces et plus dans les quartiers prioritaires (42% en QPV contre 31% dans le reste de la métropole) aux dépens de logements plus petits.

Des couples avec enfants plus exposés à la précarité dans les QPV

Dans les QPV les couples avec enfants sont deux fois plus représentés parmi les bénéficiaires du RSA que dans le reste de la métropole (respectivement 19% contre 10%).

Leur situation financière est souvent fragilisée par la réorganisation familiale induite par l'arrivée d'enfants (cf. encart ci-contre).

Répartition des foyers percevant le RSA selon la composition familiale et selon le type de territoire fin 2018



Source : Caf du Rhône au 31/12/2018

Une plus grande vulnérabilité économique des familles monoparentales

Les familles monoparentales sont globalement plus touchées par la précarité sociale que les couples avec enfants quel que soit le territoire. 37% des allocataires du RSA dans les QPV sont des familles monoparentales et 28% dans le reste de la métropole.

Pour ces personnes, majoritairement des femmes, la reprise d'un emploi est bien souvent freinée voire compromise par des problèmes de garde d'enfants ou de santé.

En 2018, le montant du RSA était majoré pour 1 392 parents isolés, soit 13% des allocataires du RSA, contre 12% dans les QVA et 11% dans le reste de la métropole.

Les familles monoparentales font l'objet d'une attention particulière de la part des acteurs politiques et sociaux. Elles ont des ressources limitées car elles comptent un seul actif. Lorsqu'elles ne renoncent pas à l'emploi, les femmes sont souvent positionnées sur des métiers peu qualifiés, précaires, à temps partiel et avec des horaires décalés. En effet, parmi les familles monoparentales bénéficiaires du RSA, le nettoyage de locaux, les services domestiques, les emplois dans la restauration sont les métiers les plus recherchés. Il s'agit majoritairement de métiers peu qualifiés, mais présentant de nombreuses opportunités d'embauche.

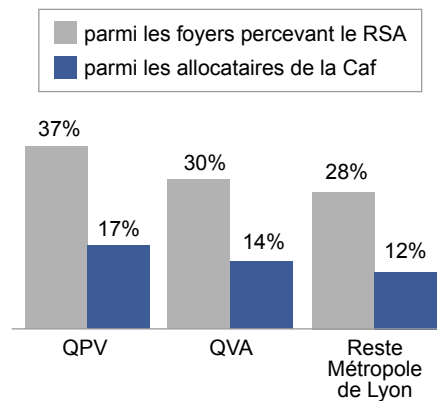
Chiffres clés

Nombre de familles monoparentales bénéficiaires du RSA

QPV + QVA :	4 970
dont QPV :	4 164
dont QVA :	806
Métropole de Lyon :	12 522
Poids QPV + QVA dans la Métropole de Lyon :	40%

Source : Caf du Rhône 2018

La part des familles monoparentales



Source : Caf du Rhône au 31/12/2018

4.2 Des quartiers où les enfants vivent davantage dans un foyer percevant le RSA

Les enfants* vivant dans un foyer percevant le RSA sont surreprésentés dans les QPV (29% contre 9% dans le reste de la métropole).

Chiffres clés

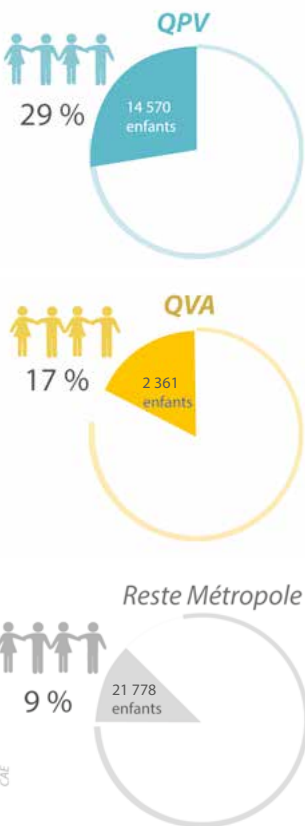
Nombre d'enfants vivant dans un foyer percevant le RSA

QPV + QVA :	16 931
dont QPV :	14 570
dont QVA :	2 361
Métropole de Lyon :	38 709
Poids QPV + QVA dans la métropole de Lyon :	44%

Source : Caf du Rhône 2018

Part des enfants vivant dans un foyer percevant le RSA en 2018

(en % des enfants concernés par au moins une prestation de la Caf)



Trois fois plus d'enfants vivant dans un foyer percevant le RSA dans les QPV

29% des enfants (moins de 18 ans) qui résident dans un QPV vivent dans un foyer concerné par le RSA. Ils sont 17% dans les QVA et seulement 9% dans le reste de la Métropole.

Plus d'un enfant sur quatre vivant dans un foyer percevant le RSA

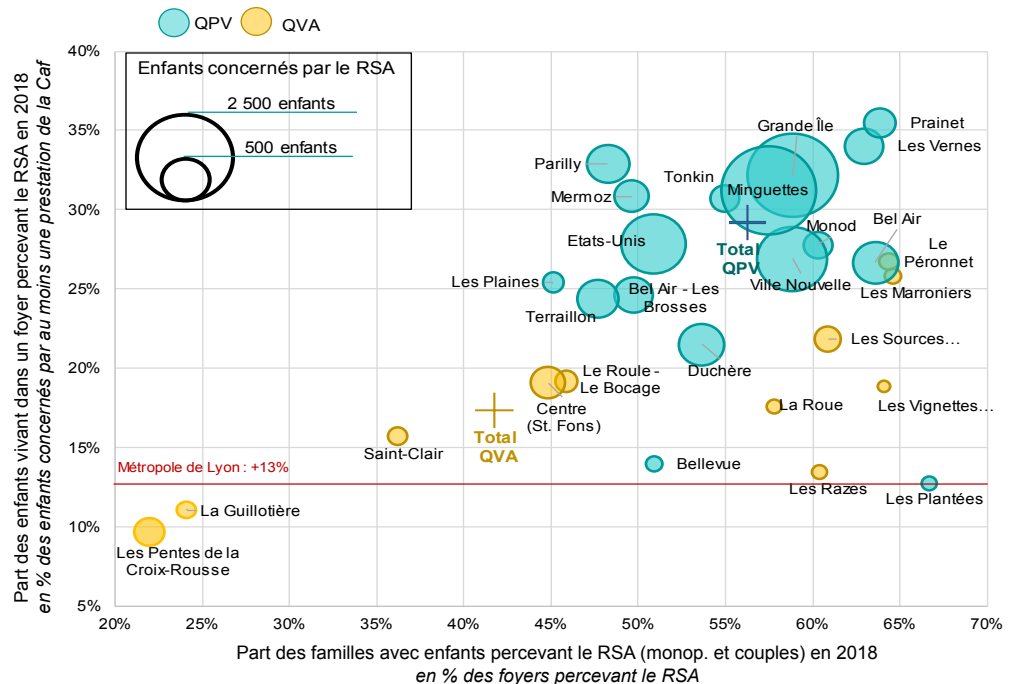
La majorité des QPV et des QVA accueille une part d'enfants concernés par le RSA au-dessus de la moyenne de la métropole de Lyon (13%).

Certains quartiers se démarquent par des taux particulièrement élevés (supérieure à 25%) parmi lesquels :

- des quartiers plus petits tels que les Vernes ont une part d'enfants concernés plus importante (35%), ce qui représente 270 enfants ;
- pour d'autres quartiers, ce taux est plus faible, mais du fait de leur taille le nombre d'enfants concernés est conséquent (21% à la Duchère à Lyon 9, soit 570 enfants).

Dans les QPV, la moitié des enfants concernés par le RSA réside dans les quatre quartiers suivants : Grande Île à Vaulx-en-Velin (2 250 enfants), Ville Nouvelle à Rillieux-la-Pape (1 320 enfants), Minguettes - Clochettes à Vénissieux/Saint-Fons (2 480 enfants) et Etats-Unis - Langlet Santy à Lyon 8^e (1 170 enfants).

Répartition des QPV et des QVA selon la part des enfants et la part des familles avec enfants percevant le RSA en 2018



* Le nombre d'enfants vivant dans un foyer percevant le RSA est estimé à partir du nombre de « personnes couvertes par le RSA » (ensemble des membres du foyer) et d'« adultes couverts par le RSA » (personnes soumises aux droits et devoirs). Le nombre d'enfants ainsi obtenu peut comprendre une partie faible de jeunes adultes (18-24 ans).

Mode de lecture

Dans le quartier de Grand Île à Vaulx-en-Velin, près d'un tiers des enfants est concerné par le RSA (32%, soit environ 2 250 enfants) et plus de la moitié des foyers percevant le RSA sont des familles avec enfants (59%).

Comme pour Grand Île, dans le quartier des Plantées à Meyzieu, on observe plus de 65% de familles avec enfants, mais la part des

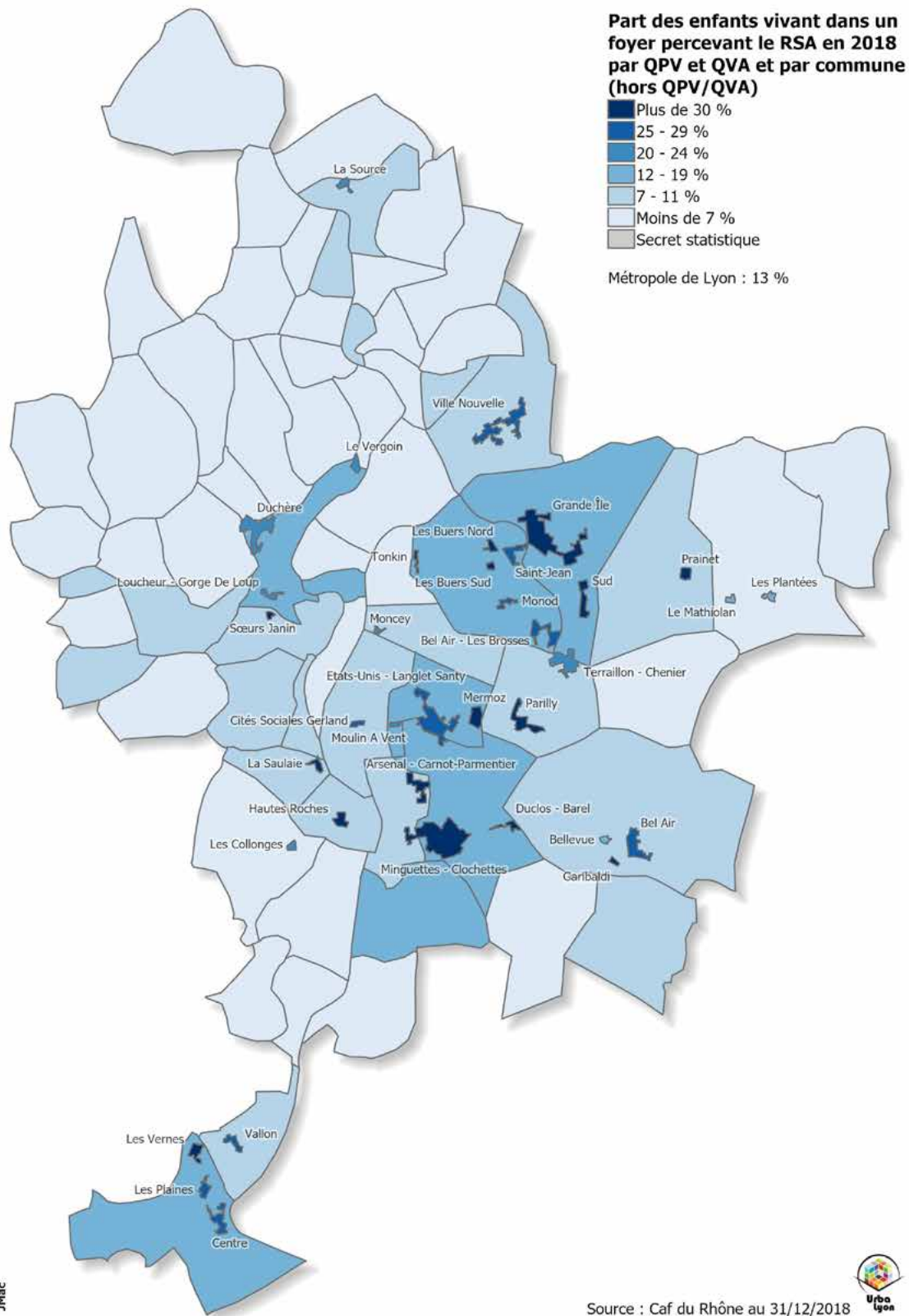
enfants concernés par le RSA est parmi les plus faibles, ce qui s'explique par une taille des familles plus petite.

Dans le quartier des Pentes de la Croix-Rousse à Lyon 1, 22% des enfants du quartier sont concernés par le RSA (242 enfants) et 10% des foyers percevant le RSA sont des familles.

Source : Caf du Rhône au 31/12/2018 ;

17 QPV renseignés sur 37 et 16 QVA renseignés sur 29.

Part des enfants vivant dans un foyer percevant le RSA en 2018



4.3 Une ancienneté dans le dispositif plus marquée dans les QPV

Près de deux tiers des foyers bénéficiaires du RSA dans les QPV ont une ancienneté dans le dispositif de plus de deux ans ce qui révèle un éloignement important du marché du travail. Et près de la moitié des foyers perçoit le RSA depuis plus de quatre ans.

Chiffres clés

Nombre de foyers percevant le RSA depuis plus de 2 ans

QPV + QVA : **8 619**
 dont QPV : **7 054**
 dont QVA : **1 565**

Poids QPV + QVA dans la métropole de Lyon : **36%**

Source : Caf du Rhône 2018

Une difficile sortie du RSA après deux ans dans le dispositif

Dans les QPV, deux tiers des bénéficiaires du RSA sont dans le dispositif depuis deux ans et plus. Pour une grande partie d'entre eux, l'éloignement du marché du travail est tel que le RSA joue difficilement son rôle de SAS vers l'emploi comme il peut le jouer pour des bénéficiaires plus récents. Le cumul de multiples difficultés fait stagner durablement les bénéficiaires dans le dispositif.

45% de foyers percevant le RSA depuis plus de quatre ans dans les QPV

Les bénéficiaires du RSA depuis plus de quatre ans sont plus éloignés du marché du travail et cumulent des problématiques professionnelles, sociales, voire sanitaires. Cette diversité de freins rend plus difficile le retour à l'emploi et nécessite un

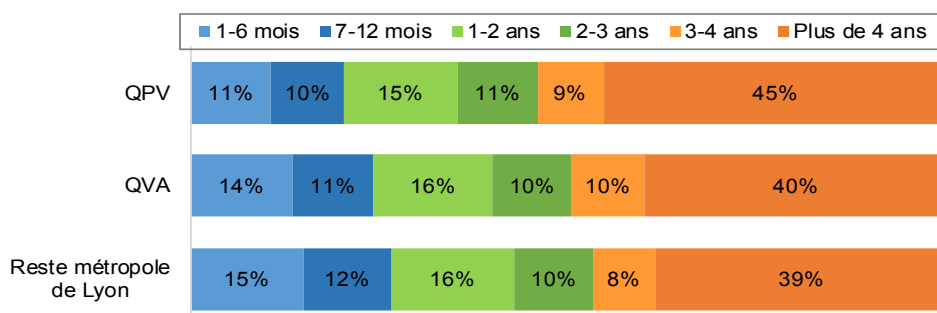
accompagnement spécifique de ces publics. Alors qu'ils sont 45% dans les QPV, leur part est de 40% dans les QVA et de 39% dans le reste de la métropole.

Les bénéficiaires de moins de six mois moins présents dans les QPV

Dans les QPV, 11% des bénéficiaires du RSA le sont depuis moins de six mois ce qui est inférieur aux QVA (13%) et au reste de la métropole (15%). Entre un et six mois, les bénéficiaires entrent et sortent du dispositif plus rapidement.

Les QVA ont un positionnement intermédiaire entre les QPV et le reste de la métropole quelque soit l'ancienneté dans le dispositif.

Répartition des foyers percevant le RSA selon l'ancienneté dans le dispositif



Source : Caf du Rhône au 01/02/2018

Les taux de bénéficiaires du RSA de très longue durée les plus élevés dans six QPV

Six quartiers se démarquent avec une part d'inscriptions au RSA depuis plus de quatre ans qui dépasse 50%. Il s'agit principalement de quartiers de petite taille (Vallon à Grigny, Les Buers Sud et Nord à Villeurbanne, Cités sociales à Lyon 7^e et Sud à Vaulx-en-Verlain), excepté la Duchère Lyon 9 qui compte 220 foyers bénéficiaires du RSA depuis plus de quatre ans.

En nombre, ce sont les quatre quartiers les plus peuplés qui accueillent le plus de bénéficiaires du RSA de longue durée.

- Minguettes - Clochettes à Vénissieux/ Saint-Fons (726 foyers) ;
- Grande Île à Vénissieux (697 foyers) ;
- Etats-Unis - Langlet Santy à Lyon 8^e (487 foyers) ;
- Ville Nouvelle à Rillieux-la-Pape (395 foyers).

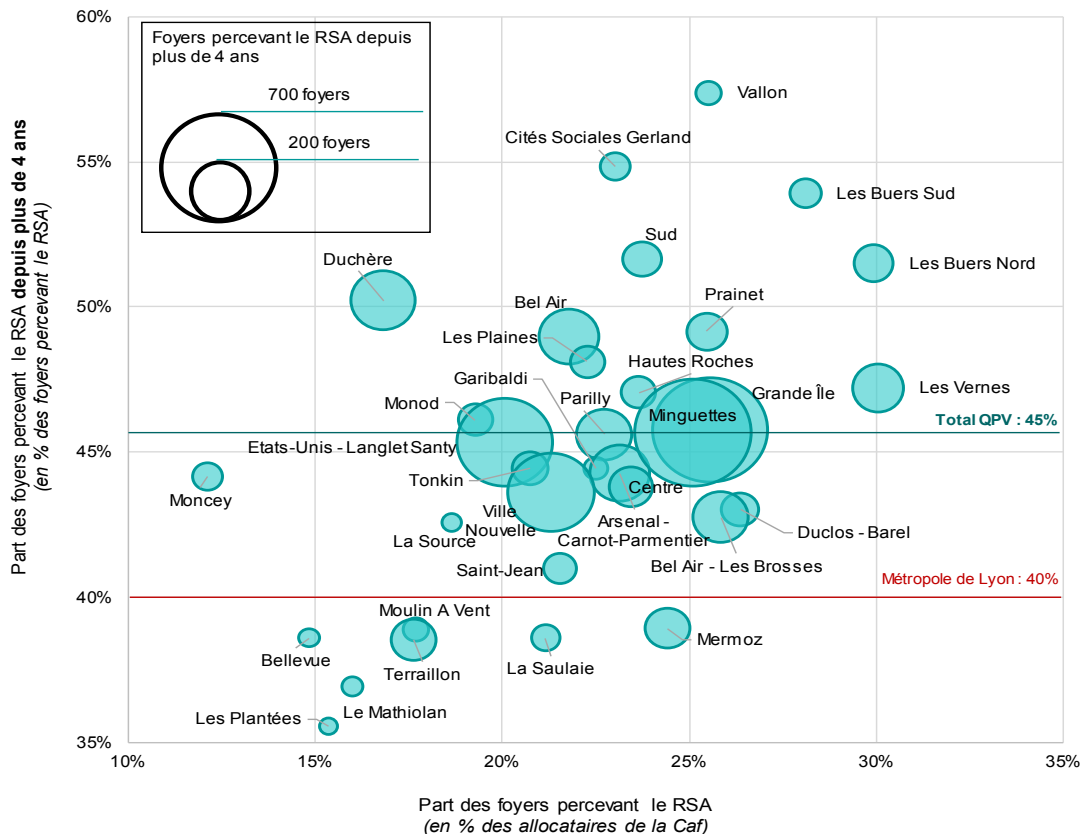
Les QVA moins impactés par le RSA de longue durée

Dans les QVA, les effectifs sont plus faibles. Seulement deux quartiers dépassent 100 foyers concernés par une ancienneté de plus de quatre ans.

Dans le Centre à Saint-Fons et les Pentès de la Croix-Rousse dans le 1^{er} arrondissement de Lyon (132 et 239), les taux sont proches ou inférieurs à la moyenne de la métropole (respectivement 40% et 37%).

Répartition des QPV et des QVA selon la part des enfants et la part des familles concernées par le RSA

Répartition des QPV selon la part de foyers percevant le RSA depuis plus de 4 ans en 2018



Mode de lecture

Dans le quartier de Grand Île à Vaulx-en-Verlain :

- 46% des foyers sont concernés par le RSA depuis plus de quatre ans (soit 697 foyers) ;
- 26% des foyers perçoivent le RSA parmi les foyers allocataires de la Caf dans ce quartier.

Dans ce graphique, seulement quatre QPV ne sont pas renseignés car les effectifs sont trop faibles et ne sont pas diffusés : le Vergoin à Lyon 9, les Collonges à Saint-Genis-Laval, Sœurs Janin à Lyon 5 et Loucheur - Gorge de Loup à Lyon 9.

Source : Caf du Rhône au 01/02/2018

4.4 Des bénéficiaires du RSA légèrement plus âgés dans les QPV

Dans les QPV, les personnes concernées par le RSA sont en moyenne plus âgées que dans le reste du territoire. L'âge moyen des adultes percevant le RSA est de 40 ans.

La majorité des allocataires percevant le RSA a entre 30 et 50 ans*

Dans les QPV, l'âge moyen des adultes bénéficiaires du RSA est de 40 ans, contre 38 dans le reste de la métropole.

En effet, fin 2018 près de 60% des allocataires dans les quartiers prioritaires ont entre 30 et 50 ans. Cette part est supérieure à celle observée dans le reste de la métropole (55%).

Une surreprésentation des allocataires percevant le RSA de 50 ans et plus dans les QPV

22% des allocataires percevant le RSA ont plus de 50 ans dans les QPV, contre 19% dans les QVA et 20% dans le reste du territoire.

A l'inverse, les plus jeunes (25-29 ans) sont moins souvent concernés par le RSA dans les QPV.

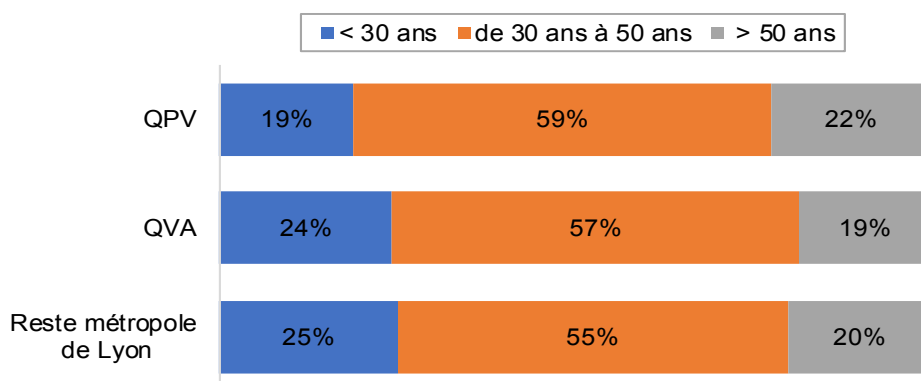
Cela peut s'expliquer par le poids plus faible de cette tranche d'âge dans la population total des QPV par rapport au reste de la métropole de Lyon (contrairement aux jeunes de moins de 18 ans qui sont surreprésentés dans les QPV).

On peut également faire l'hypothèse qu'une partie importante des jeunes entre 25 et 29 ans réside probablement encore dans le domicile familial n'ayant pas les ressources financières pour accéder à un logement autonome.

Étant hébergés chez leurs parents, ces jeunes ne font pas systématiquement les démarches pour demander le RSA. Ils ne sont pas pris en compte par les statistiques de la Caf (ni parmi les responsables du dossier, ni parmi les personnes à charge au sens du RSA).

* La répartition par tranches d'âge des foyers allocataires du RSA est réalisée selon l'âge du responsable du dossier.

Répartition des foyers percevant le RSA selon l'âge du responsable du dossier



Source : Caf du Rhône au 31/12/2018

4.5 Les bénéficiaires du RSA se positionnent davantage sur des métiers précaires

Près de la moitié des bénéficiaires du RSA résidant dans les QPV est positionnée sur seulement douze métiers dans les secteurs du nettoyage, services domestique, magasinage... qui offrent des emplois souvent précaires.

Les bénéficiaires du RSA issus des QPV sont concentrés sur un nombre restreint de métiers

47% des souhaits des bénéficiaires du RSA issus des QPV concernent seulement douze métiers. Ces mêmes métiers attirent seulement 36% des bénéficiaires du RSA dans les QVA et 34% dans le reste de la métropole.

Les adultes couverts par le RSA sont moins formés et moins qualifiés dans les QPV. Les douze premiers métiers qu'ils recherchent sont donc des métiers précaires majoritairement peu qualifiés, avec des horaires décalés et des contrats à temps partiel.

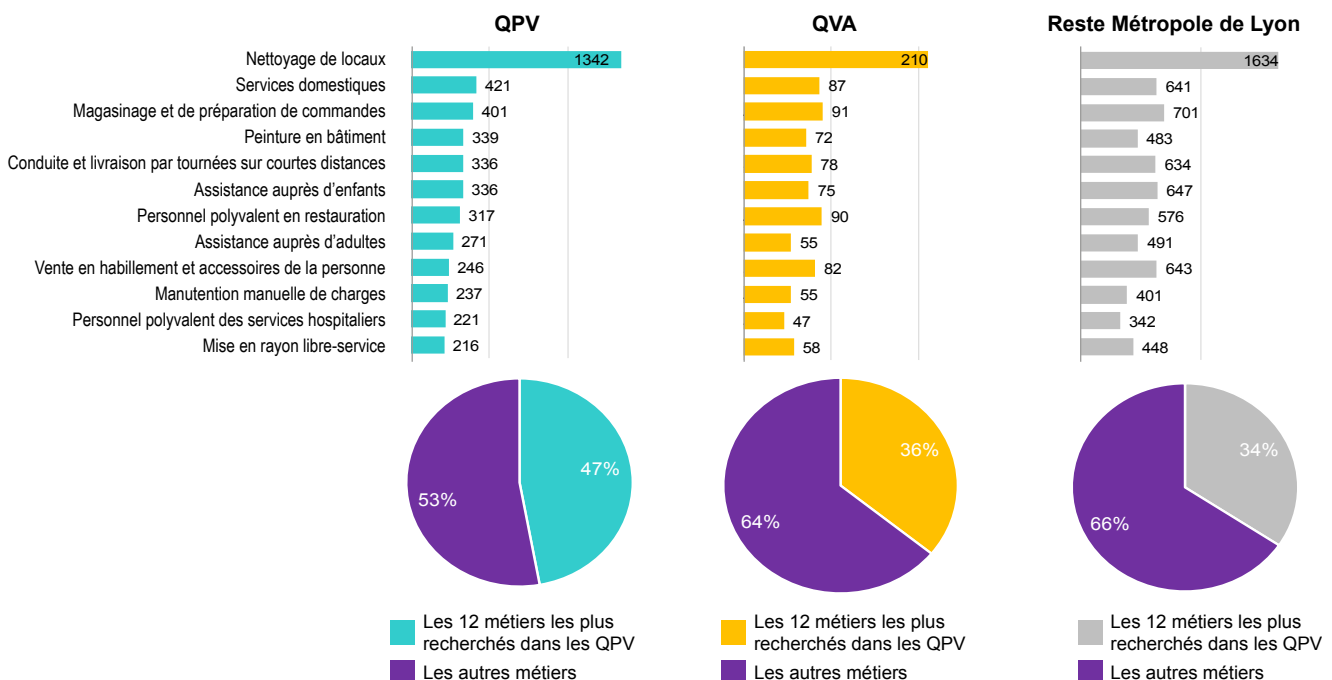
Dans les QPV deux fois plus de bénéficiaires du RSA positionnés sur le métier de nettoyage de locaux

Le nettoyage de locaux se positionne en tête avec 1 340 souhaits, soit 14% de l'ensemble des souhaits exprimés par les adultes couverts par le RSA dans les QPV. Ils sont 8% dans les QVA et 7% dans le reste de la métropole.

Viennent ensuite les services domestiques avec 420 souhaits (4%) et le magasinage et préparation de commandes (3%) avec 400 souhaits.

Globalement, la hiérarchie des métiers recherchés par les adultes couverts par le RSA est comparable qu'il s'agisse des QPV, QVA ou du reste de la métropole de Lyon.

Les douze premiers métiers recherchés dans les QPV par les personnes couvertes par le RSA (adultes)



Source : Métropole de Lyon-géolocalisation fichier détail au 01/02/2018

NB : Une personne percevant le RSA peut déclarer rechercher un ou plusieurs types de métier. Donc, dans ces graphiques, sont représentés le nombre de souhaits par type de métier et non le nombre de personnes.

5

Prestations sociales et impact de la redistribution

5.1 Les habitants des QPV perçoivent d'autres prestations sociales que le RSA

Les aides aux logements (74%), la Prime d'activité (28%) et le RSA (23%) sont les prestations surreprésentées dans les QPV.

Le RSA, une des prestations en direction des populations les plus précaires

D'autres prestations sociales que le RSA visent à soutenir le niveau de vie des ménages les plus précaires : allocations logement, prestations familiales, Prime d'activité, etc.

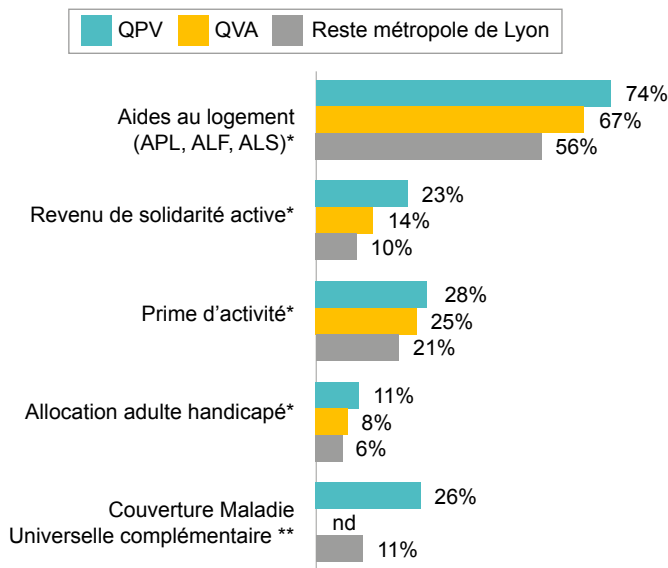
Dans les QPV, trois quarts des foyers allocataires de la Caf bénéficient d'une aide au logement, en raison de la dominante du parc locatif social, contre un peu plus de la moitié dans le reste de la métropole.

Globalement, il y a deux fois plus de foyers percevant un minimum social dans les QPV. Le plus faible niveau de revenus dans les QPV explique ces écarts, ces prestations étant soumises aux conditions de ressources.

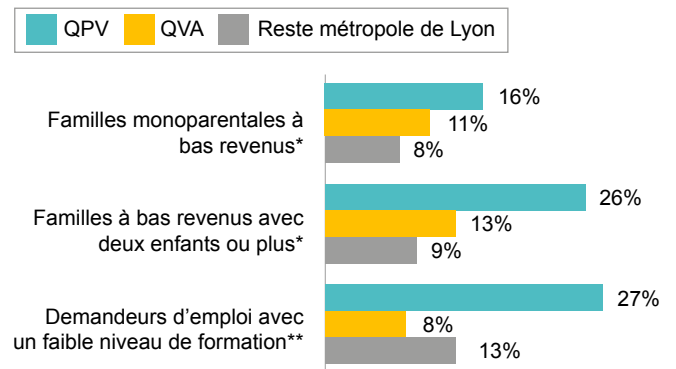
Un cumul de facteurs de fragilité dans les QPV

Dans les quartiers prioritaires, les foyers cumulent plusieurs facteurs de fragilité liés à la composition familiale, à l'accès à l'emploi, à la santé... (affections de longue durée, allocations adulte handicapé...). Plus les personnes rencontrent des problématiques multiples, plus l'accompagnement doit être spécifique afin de leur apporter une réponse adaptée et efficace. En effet, les parts des familles monoparentales à bas revenus, des familles à bas revenu avec deux enfants ou plus, ainsi que les demandeurs d'emploi avec un faible niveau de formation sont plus importantes dans les QPV que dans les QVA et le reste de la métropole.

Part des foyers percevant les principales prestations sociales et complémentaire santé
(en % des allocataires de la CAF ou des affiliés de la Cnam)



Part des publics vulnérables
(en % des allocataires de la CAF dont le revenu est connu ou des demandeurs d'emploi)



*en % des allocataires de la Caf

**en % des allocataires affiliés à Cnam

Source : Caf du Rhône au 31/12/2018; Insee-Cnam au 01/01/2018.

*en % des allocataires de la Caf dont le revenu est connu

** en % des demandeurs d'emploi de catégories ABC

Source : Insee-CNAF 2017; Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au 31/12/2016 (géolocalisation)

5.2 La redistribution sociale contribue à réduire les inégalités entre les QPV et le reste de la métropole

Les prestations sociales permettent d'augmenter le revenu disponible pour les ménages, notamment pour les 10% des ménages les plus modestes (1^{er} décile).

Les habitants des QPV, presque deux fois plus dépendants des prestations sociales

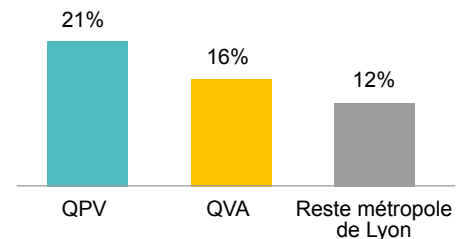
Dans les QPV, les foyers les plus précaires cumulent différentes aides sociales : ainsi en 2017, 21% des foyers allocataires de la Caf ont pour unique source de revenus les prestations sociales, contre 16% dans les QVA et 12% dans le reste de la métropole.

Une redistribution sociale qui augmente les ressources disponibles des ménages

Pour la moitié des QPV, le **revenu déclaré** sur l'avis d'imposition par les ménages les plus modestes* (1^{er} décile) ne dépasse pas 1 100 € par an et par personne en 2016, alors qu'il est de 6 180 € dans la métropole de Lyon. Parmi ces mêmes quartiers, les deux tiers accueillent au moins 23% de foyers bénéficiaires du RSA parmi les allocataires de la Caf.

La redistribution opérée par les prestations sociales (dont le RSA) va au bénéfice des foyers les plus précaires en augmentant leurs ressources disponibles (pour la consommation).

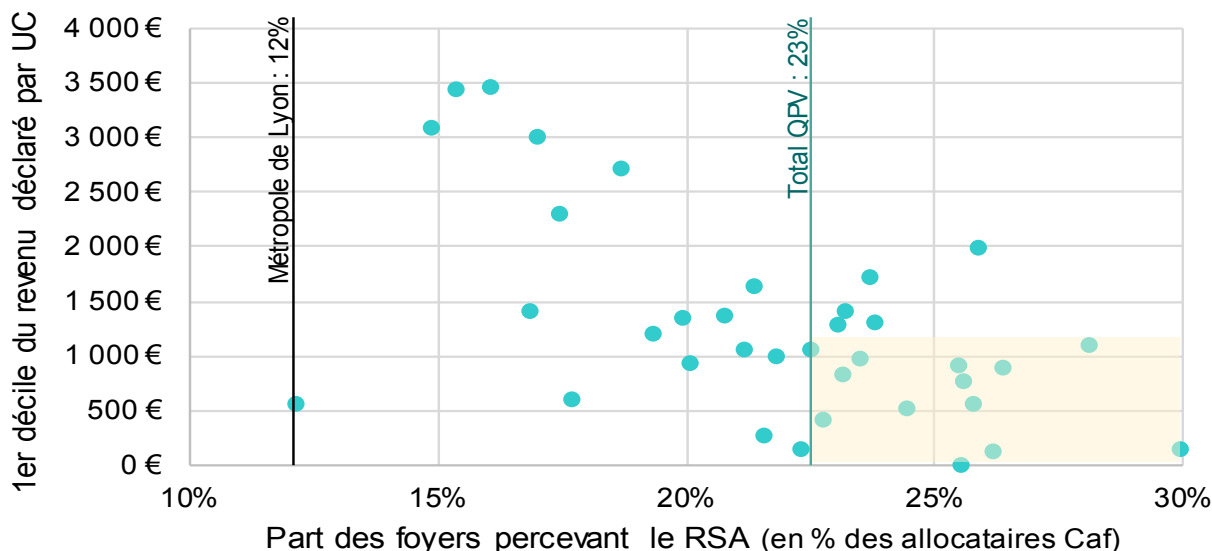
Part des allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales en 2017



Sources : Insee-Cnaf (QPV et Métropole de Lyon) ; CGET-Cnaf (QVA) au 31/12/2017

* On désigne par « ménages modestes » les ménages dont le revenu est inférieur au premier décile de la distribution des revenus de la population (10 % des ménages). Le revenu est indiqué par Unité de Consommation (cf. définition page 27).

Distribution des QPV selon la part de foyers percevant le RSA en 2018 et le 1^{er} décile du revenu déclaré par UC par QPV en 2016



Sources : Caf du Rhône fin 2018 ; Insee-Filosofi 2016

5.3 Des travailleurs pauvres parmi les bénéficiaires du RSA

Les « travailleurs pauvres » percevant le Revenu de solidarité active et la Prime d'activité sont deux fois plus représentés dans les QPV (5% contre 2% dans le reste de la métropole).

Chiffres clés

Bénéficiaires cumulant la Prime d'activité et le RSA

QPV : **2 292**

QVA : **606**

Poids QPV + QVA dans la métropole de Lyon : **33%**

Source : Caf du Rhône 2018

Montant mensuel forfaitaire de la Prime d'activité en fonction de la composition du foyer et du nombre de personnes à charge en 2019

Enfant(s) ou personne(s) à charge	Personne seule*	Couple (marié ou non)
0	551,51 €	827,27 €
1	827,27 €	992,72 €
2	992,72 €	1,158,17 €
par enfant ou personne en plus	220,60 €	220,60 €

* Ces montants peuvent être majorés, sous certaines conditions, pour les personnes seules assurant la charge d'un enfant né ou à naître.

Extrait du « Guide des prestations de la Caf 2019 »

Deux fois plus d'habitants cumulent la Prime d'activité et le RSA dans les QPV

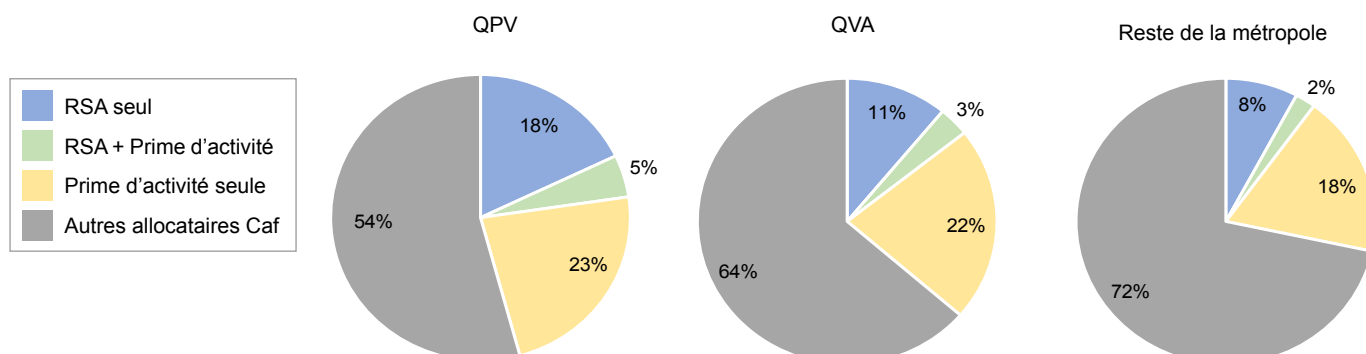
5% des allocataires des QPV cumulent le RSA et la Prime d'activité, contre 2% dans le reste du territoire. Ces personnes perçoivent un revenu d'activité trop faible, qui leur donne droit à la Prime d'activité : ces ressources restent inférieures au revenu minimum garanti, ils perçoivent donc également le RSA.

Près de la moitié des foyers allocataires de la Caf est concerné par le RSA et/ou la Prime d'activité

46% des allocataires des QPV reçoivent le RSA et/ou la Prime d'activité alors que cette part est de 30% dans le reste de la métropole. Les QVA ont une position intermédiaire entre les QPV et le reste de la métropole (36%).

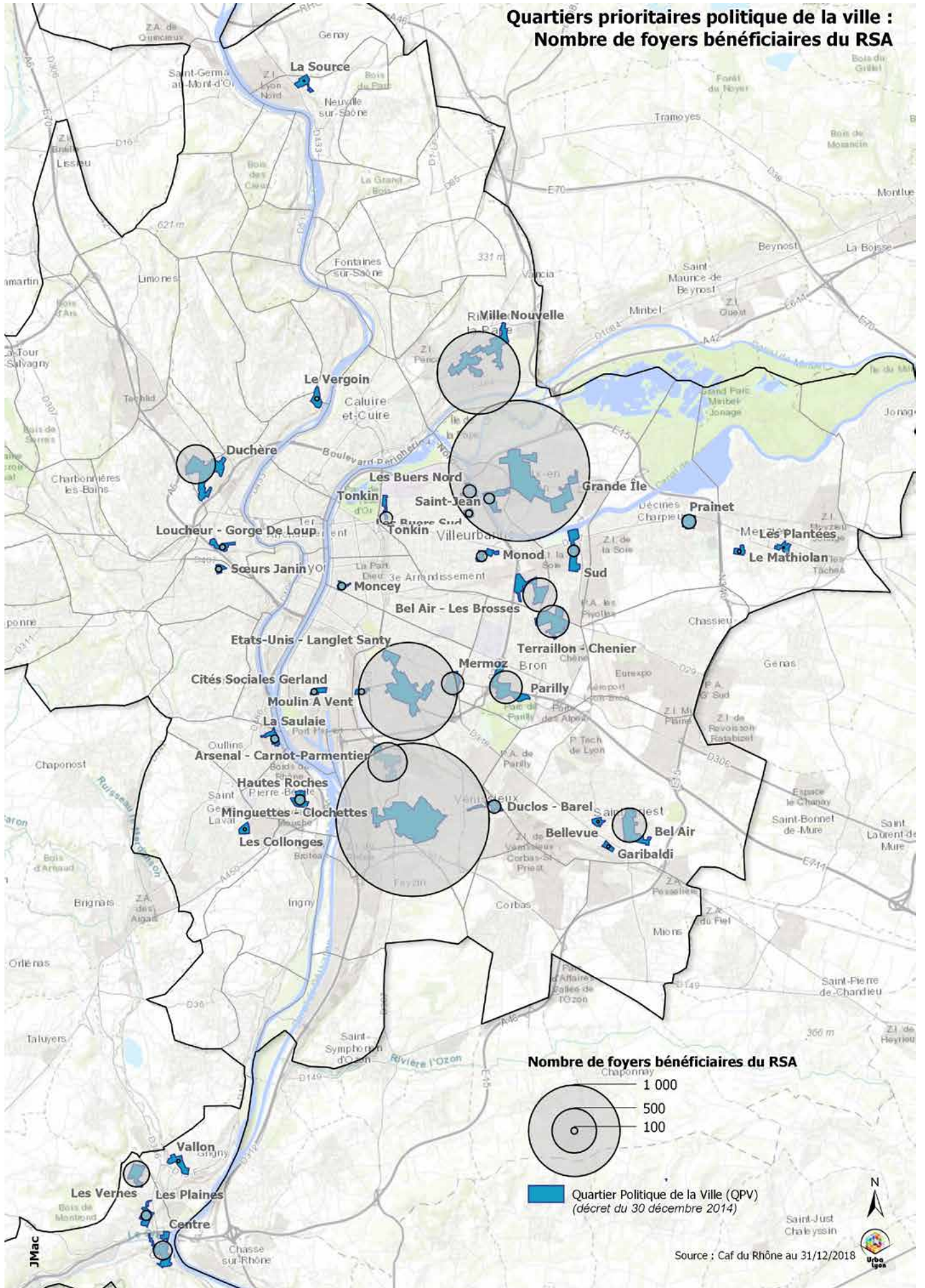
L'écart entre les QPV et le reste du territoire s'explique principalement par le RSA seul (hors Prime d'activité). En effet, 18% des habitants perçoivent le RSA seul dans les QPV, contre 11% dans les QVA et 8% dans le reste de la métropole.

Répartition des foyers allocataires de la Caf percevant le Revenu de solidarité active (RSA) et la Prime d'activité (PPA) ou d'autres prestations en 2018

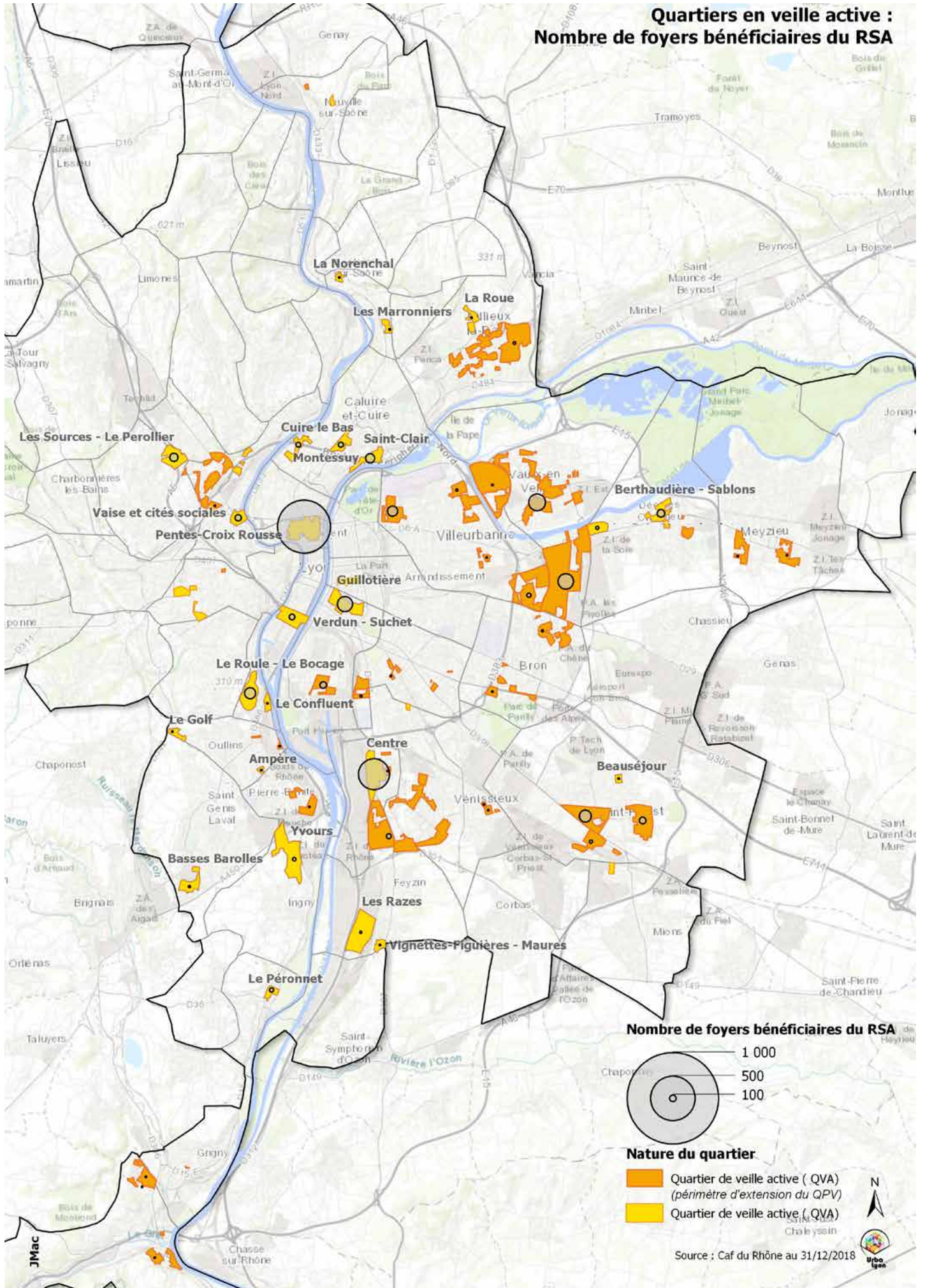


Source : Caf du Rhône au 01/02/2018 - Calculé sur le nombre d'allocataires de la Caf

Annexes



**Quartiers en veille active :
Nombre de foyers bénéficiaires du RSA**



ANNEXE 3 - Chiffres clés par quartier QPV en 2018

Commune	QPV	Foyers percevant le RSA et % parmi les allocataires Caf	Personnes couvertes par le RSA et % parmi les personnes couvertes Caf	Evolution foyers RSA 2014-2018	% alloc. RSA de 50 ans et plus	% familles monoparentales percevant le RSA	% foyers percevant le RSA depuis plus de 4 ans	% foyers percevant le RSA et la PPA	% enfants concernés par le RSA (en % des enfants concernés par au moins une prestation Caf)
Bron	Parilly	375 (23%)	912 (24%)	-12%	25%	32%	46%	4%	33%
Bron, Vaulx-en-Velin	Terraillon - Chenier	372 (23%)	902 (20%)	-11%	20%	31% (Terraillon)	39% (Terraillon)	5%	24%
Décines-Charpieu	Prainet	177 (25%)	489 (26%)	20%	27%	45%	49%	4%	35%
Givors	Centre	226 (23%)	519 (22%)	14%	20%	nd	44%	4%	28%
Givors	Les Vernes	305 (30%)	806 (28%)	35%	23%	40%	47%	6%	34%
Givors	Les Plaines	133 (22%)	279 (21%)	8%	28%	35%	48%	4%	25%
Grigny	Vallon	61 (26%)	153 (23%)	-14%	26%	nd	57%	3%	29%
Lyon 3^e	Moncey	111 (12%)	182 (13%)	-6%	30%	nd	44%	3%	23%
Lyon 5^e	Sœurs Janin	92 (26%)	221 (25%)	1%	27%	nd	nd	5%	32%
Lyon 7^e	Cités sociales Gerland	93 (23%)	203 (22%)	-22%	27%	nd	55%	4%	27%
Lyon 8^e	Moulin A Vent	90 (18%)	223 (18%)	-6%	18%	nd	39%	6%	22%
Lyon 8^e	Mermoz	262 (24%)	640 (24%)	-2%	23%	32%	39%	6%	31%
Lyon 8^e, Vénissieux	Etats-Unis - Langlet Santy	1074 (20%)	2405 (21%)	4%	25%	37% (Etats-Unis)	45%	4%	28%
Lyon 9^e	Duchère	440 (17%)	1076 (17%)	-8%	27%	36%	50%	4%	21%
Lyon 9^e	Loucheur - Gorge de Loup	88 (17%)	197 (17%)	-12%	26%	nd	nd	3%	21%
Lyon 9^e	Le Vergoin	72 (20%)	195 (19%)	0%	21%	nd	nd	6%	23%
Meyzieu	Le Mathiolan	65 (16%)	147 (13%)	-21%	18%	nd	37%	4%	15%
Meyzieu	Les Plantées	45 (15%)	117 (11%)	-15%	18%	49%	36%	5%	13%
Neuville-sur-Saône	La Source	47 (19%)	110 (18%)	-11%	34%	nd	43%	6%	23%
Oullins, La Mulatière	La Saulaie	114 (21%)	262 (23%)	-2%	19%	nd	39%	5%	34%
Pierre-Bénite	Hautes Roches	136 (24%)	364 (24%)	7%	18%	nd	47%	4%	30%
Rillieux-la-Pape	Ville Nouvelle	906 (21%)	2396 (21%)	6%	21%	41%	44%	5%	27%
Saint-Fons	Arsenal - Carnot-Parmentier	445 (23%)	1143 (24%)	3%	18%	nd	44%	5%	30%
Saint-Genis-Laval	Les Collonges	60 (17%)	153 (16%)	-6%	13%	nd	nd	3%	20%
Saint-Priest	Bellevue	57 (15%)	141 (12%)	-28%	14%	39%	39%	2%	14%
Saint-Priest	Garibaldi	63 (23%)	182 (23%)	11%	13%	nd	44%	3%	30%
Saint-Priest	Bel Air	390 (22%)	1041 (21%)	7%	17%	44%	49%	6%	27%
Vaulx-en-Velin	Grande île	1523 (26%)	4080 (25%)	2%	22%	39%	46%	5%	32%
Vaulx-en-Velin	Sud	151 (24%)	411 (25%)	17%	25%	nd	52%	6%	33%
Vénissieux	Duclos - Barel	165 (26%)	451 (25%)	28%	15%	nd	43%	4%	32%
Vénissieux, Saint-Fons	Minguettes - Clochettes	1655 (26%)	4528 (25%)	0%	23%	36% (Minguettes)	46% (Minguettes)	5%	31%
Villeurbanne	Monod	141 (19%)	400 (21%)	-1%	28%	40%	46%	5%	28%
Villeurbanne	Les Buers Sud	102 (28%)	230 (28%)	-5%	30%	nd	54%	6%	37%
Villeurbanne	Bel Air - Les Brosses	386 (26%)	872 (22%)	10%	19%	31%	43%	6%	25%
Villeurbanne	Saint-Jean	139 (22%)	387 (22%)	10%	26%	nd	41%	4%	28%
Villeurbanne	Les Buers Nord	167 (30%)	409 (32%)	-1%	27%	nd	51%	7%	40%
Villeurbanne	Tonkin	162 (21%)	419 (22%)	25%	21%	39%	44%	5%	31%
TOTAL 37 QPV		10 890 (23%)	27 645 (22%)	1,8%	22%	38%	45%	5%	29%
Métropole hors QPV		29 792 (10%)	57 679 (9%)	2,9%	20%	28%	38%	2%	8%
Métropole de Lyon		40 682 (12%)	85 324 (11%)	2,6%	21%	31%	40%	3%	13%

Source : Caf du Rhône au 31/12/2018

ANNEXE 4 - Chiffres clés par quartier QVA en 2018

Commune	QVA	Foyers percevant le RSA et % parmi les allocataires Caf	Personnes couvertes par le RSA et % parmi les personnes couvertes Caf	% alloc. RSA de 50 ans et plus	% familles monoparentales percevant le RSA	% foyers percevant le RSA depuis plus de 4 ans	% foyers percevant le RSA et la PPA	% enfants concernés par le RSA (en % des enfants concernés par au moins une prestation Caf)
Caluire-et-Cuire	Cuire le Bas	78 (18%)	208 (20%)	19%	nd	nd	5%	29%
Caluire-et-Cuire	Saint-Clair	127 (13%)	248 (13%)	23%	28%	43%	4%	16%
Caluire-et-Cuire	Montessuy	82 (16%)	203 (15%)	20%	nd	44%	3%	18%
Décines-Charpieu	Berthaudière - Sablons	109 (19%)	261 (17%)	23%	nd	39%	5%	21%
Décines-Charpieu	La Soie Montaberlet	64 (24%)	157 (21%)	17%	nd	nd	6%	25%
Écully	Les Sources - Le Perollier	115 (17%)	327 (17%)	25%	43%	37%	3%	22%
Feyzin	Vignettes-Figuières - Maures	39 (17%)	90 (16%)	nd	46%	33%	5%	19%
Feyzin	Les Razes	53 (14%)	135 (12%)	nd	38%	43%	3%	13%
Fontaines-sur-Saône	La Norenchal	23 (13%)	59 (11%)	nd	nd	nd	1%	14%
Fontaines-sur-Saône	Les Marronniers	48 (20%)	130 (20%)	nd	44%	44%	4%	26%
Irigny	Yvours	65 (16%)	158 (14%)	22%	nd	49%	4%	15%
Lyon 1^{er}	Pentes-Croix Rousse	592 (12%)	879 (10%)	17%	18%	40%	3%	10%
Lyon 2^e	Verdun - Suchet	91 (12%)	169 (14%)	20%	41%	23%	3%	23%
Lyon 3^e	Voltaire	nd (nd)	nd (nd)	nd	nd	nd	nd	nd
Lyon 5^e	Jeunet - Menival	nd (nd)	nd (nd)	nd	nd	nd	nd	nd
Lyon 7^e	Guillotière	191 (8%)	298 (8%)	14%	18%	34%	2%	11%
Lyon 9^e	Vaise et cités sociales	96 (11%)	144 (11%)	13%	nd	29%	3%	13%
Mions	Joliot Curie	nd (nd)	nd (nd)	nd	nd	nd	nd	nd
Mulatière (La)	Le Roule - Le Bocage	146 (19%)	311 (17%)	21%	34%	45%	5%	19%
Mulatière (La)	Le Confluent	33 (20%)	68 (21%)	nd	24%	nd	5%	29%
Neuville-sur-Saône	L'Echo	nd (nd)	nd (nd)	nd	nd	nd	nd	nd
Oullins	Ampère	27 (15%)	53 (13%)	nd	26%	41%	4%	14%
Oullins	Le Golf	45 (19%)	126 (19%)	22%	nd	40%	6%	24%
Rillieux-la-Pape	La Roue	45 (14%)	113 (14%)	22%	44%	58%	3%	18%
Saint-Fons	Centre	226 (23%)	519 (22%)	20%	nd	44%	4%	28%
Saint-Genis-Laval	Basses Barolles	52 (15%)	145 (15%)	23%	nd	58%	3%	20%
Saint-Priest	Beauséjour	27 (22%)	63 (17%)	nd	30%	nd	2%	18%
Vénissieux	Joliot Curie	nd (nd)	nd (nd)	nd	nd	nd	nd	nd
Vernaison	Le Péronnet	73 (24%)	187 (22%)	16%	45%	nd	5%	27%
Total 29 QVA		2 609 (14%)	5 339 (14%)	18%	31%	40%	3%	17%

Source : Caf du Rhône au 31/12/2018

Méthodologie et définitions

Partenaires de l'observatoire

Cette étude a été possible grâce à l'appui d'un groupe de travail réunissant les représentants de la Métropole de Lyon (DIE*, DSHE*, DPU*), de l'Etat (DDT* et DRJSCS*) et de la Caf du Rhône.

Tout particulièrement, dans le cadre d'une convention annuelle signée avec l'Agence d'urbanisme, la Caf du Rhône a fourni les données sur le nombre et les caractéristiques des bénéficiaires du RSA résidant dans les QPV et les QVA, ainsi que dans l'ensemble de la métropole de Lyon (données au 31/12/2017 et 2018).

En complément, l'analyse s'est appuyée sur l'exploitation du fichier détail des bénéficiaires du RSA extrait du système d'information de la Métropole de Lyon (au 01/02/2018) et géolocalisé par les services de la Métropole de Lyon. Son exploitation a permis notamment d'estimer le nombre d'allocataires percevant le RSA dans les QVA, périmètre d'extension d'un QPV, ainsi que la répartition des métiers recherchés par les adultes couverts par le RSA. Cependant, ce fichier présente la limite de ne pas renseigner sur l'ensemble des foyers ; aussi les allocataires dont l'adresse était incomplète n'ont pas pu être géolocalisés.

* **DIE** : Direction insertion et emploi ;
DSHE : Développement solidaire, habitat et éducation ;
DPU : Direction pilotage urbain ;
DDT : Direction départementale des territoires ;
DRJSCS : Direction Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Echelle géographique

Les analyses présentées dans ce cahier portent sur les territoires suivants :

- **Quartiers prioritaires politique ville (QPV)**, périmètre réglementaire des quartiers définis par l'Etat lors de la réforme nationale de la politique de la ville (décret du 30 décembre 2014),
- **Quartiers en veille active (QVA ext.)** périmètre d'extension du QPV à la limite de l'ancien quartier CUCS (une trentaine de territoires),
- **Quartiers en veille active (QVA)**, anciens quartiers CUCS qui n'ont pas été retenus dans la nouvelle géographie prioritaire en 2015, mais qui continuent d'être suivis au niveau local par la Métropole de Lyon + les deux quartiers de Verdin-Suchet à Lyon 2^e et Centre à Saint-Fons qui ne faisaient pas partie de la géographie prioritaire auparavant (au total 29 quartiers),
- **Reste de la métropole de Lyon**, ensemble du territoire de la métropole de Lyon, hors QPV et QVA.

A savoir

- Les données disponibles sur les QVA extension d'un QPV portent uniquement sur le nombre de foyers percevant le RSA et sur le nombre de personnes couvertes par le RSA (p. 5-6). Le reste du document traite les données sur les territoires QPV et QVA (anciens CUCS).

- La part des foyers percevant le RSA (p. 6) est calculée sur le nombre de foyers allocataires de la Caf (foyers percevant au moins une prestation de la Caf) selon les préconisations de la Caf parce que nous ne disposons pas du nombre de ménages total résidant dans un quartier QPV ou QVA. Si on rapportait le nombre de foyers percevant le RSA au nombre total de ménages, l'écart entre les quartiers de la politique de la ville et le reste du territoire serait plus marqué. En effet, près de 80% de la population des QPV bénéficie d'au moins une prestation Caf (taux de couverture), contre près de 55% dans le reste de la métropole.

Définitions

Aide au logement - aide financière destinée à réduire le montant du loyer pour les ménages aux revenus les plus modestes.

Aide personnalisée au logement (APL) destinée aux locataires d'un logement neuf ou ancien conventionné (y compris résidences et foyers).

Allocataire Caf - responsable du dossier pour l'ensemble du foyer percevant au moins une prestation de la Caf. Pour la Caf, le foyer est composé par l'ensemble des personnes vivant dans le logement : allocataire, conjoint éventuel réellement présent au foyer, enfants ou toute autre personne à charge.

Allocation adulte handicapé (AAH) aide financière qui permet d'avoir un minimum de ressources, sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources.

Allocation de logement familiale (ALF) attribuée aux personnes isolées ou aux couples mariés ou non, ayant à leur charge un ou plusieurs enfants ou des ascendants ou des parents infirmes, si le logement occupé n'est pas conventionné.

Allocation de logement sociale (ALS) versée si le bénéficiaire ne peut prétendre ni à l'APL ni à l'ALF.

Famille - partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée : soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec ou sans enfant(s) ; soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) (famille monoparentale).

Insertion par l'activité économique (IAE) - secteur d'activité qui regroupe les structures de l'économie sociale et solidaire conventionnées par l'Etat. Ces structures accompagnent des personnes éloignées de l'emploi et les orientent vers une solution durable en conciliant performance économique et projet social.

Minima sociaux - prestations sociales visant à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité : RSA, ASS (Allocation de solidarité spécifique à destination des chômeurs de très longue durée), AAH (Allocation adultes handicapés), minimum vieillesse.

Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - ce programme national de renouvellement urbain (2014-2030) a pour objectif de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants par des travaux de transformation du cadre de vie.

Personnes couvertes - ensemble des membres du foyer : allocataire, conjoint éventuel réellement présent au foyer, enfants à charge au sens des prestations familiales, personnes à charge au sens des aides au logement ou du RSA.

Prime d'activité (PPA) - prestation se substitue à la prime pour l'emploi et au volet activité du RSA depuis le 1er janvier 2016. Il s'agit d'une aide financière qui vise à encourager l'activité et à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs aux ressources modestes. Elle est calculée sur la base d'une déclaration trimestrielle. Le versement de la prime tient compte des ressources de l'ensemble des membres du foyer.

Revenu déclaré - ressources mentionnées sur la déclaration des revenus : cumul des revenus d'activité salariée ou non salariée, des indemnités de chômage, de maladie, des pensions d'invalidité ou de retraite ainsi qu'une partie des revenus du patrimoine.

Revenu disponible - composé des revenus d'activité (nets des cotisations sociales), des revenus du patrimoine, des transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

1^{er} décile - si on ordonne une distribution de revenus, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi, le 1^{er} décile est le revenu au-dessous duquel se situent 10% des revenus.

RSA jeune actif - revenu de solidarité active bénéficiant aux personnes de 18 à moins de 25 ans, sans enfant à charge, en activité ou sans activité, qui ont, dans les trois années précédant la demande, travaillé deux ans, soit au moins 3 214 heures.

RSA jeunes parents - revenu de solidarité active destiné aux jeunes de moins de 25 ans avec au moins un enfant né ou à naître

RSA majoré - majoration du montant forfaitaire du RSA versé aux parents isolés à partir du mois où survient l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, séparation ou veuvage. A composition familiale équivalente, son montant est supérieur à celui du montant forfaitaire. La majoration est appliquée pendant 12 mois, continu ou discontinu, au cours d'une période de 18 mois suivant l'événement. Si le bénéficiaire a la charge d'un jeune enfant de moins de 3 ans, la majoration est accordée jusqu'à 3 ans de l'enfant.

RSA parent isolé - revenu de solidarité active destiné aux parents isolés, c'est-à-dire célibataires, divorcé.e.s, séparé.e.s, veuf.ve.s ayant des enfants à charge ou femmes enceintes ne vivant pas en couple de manière déclarée et permanente et ne partageant pas ses ressources.

Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) - classification créée par Pôle Emploi afin d'identifier aussi précisément que possible chaque métier. Pour chaque métier, une fiche définit les caractéristiques du métier, les conditions d'accès, les compétences requises

Réalisation

Analyse et rédaction :

Manon Dubourg, Lavinia Vitale

Cartographie : **Johannel Macabre**

Infographies : **Elisa Castel**

Appui : **Nicole Frenay-Ponton,**

Sandra Marques, Caroline Testut

Mise en page : **Marie-Pierre Ruch**

Remerciements

Frédéric Raynaud, Métropole de Lyon,
Direction du Pilotage Urbain

Christophe Lafoux, Olivier Rouvière
et **Loïc Barjau**, Métropole de Lyon,
Direction de l'Insertion et de l'Emploi

Chantal Dubos, Caf du Rhône,
Sous-Direction Prestations

Cyril Labalme, Métropole de Lyon,
Territoire Bron - Vaux-en-Velin

L'observatoire partenarial de la cohésion sociale et territoriale

L'observatoire de la cohésion sociale et territoriale a été créé en 1996. Il a contribué à la préparation, le suivi et l'évaluation des différents contrats de ville dans l'agglomération. Aujourd'hui, il est inscrit dans le contrat de ville métropolitain (2015-2022) avec pour objectifs de :

- Suivre l'évolution des écarts entre les quartiers prioritaires et l'agglomération lyonnaise, à partir d'indicateurs sociaux et d'un indice de sensibilité
- Analyser dans la durée des indicateurs sociaux et les dynamiques permettant d'objectiver l'évolution de la situation des quartiers prioritaires : caractéristiques socio-économiques des habitants, évolution de l'attractivité des quartiers, suivi des opérations de renouvellement urbain, des actions d'insertion économique, culturelles et des Réseaux d'Éducation Prioritaire, santé
- Poursuivre et développer des approches qualitatives et participatives en lien avec les partenaires locaux (Labo Cités, universitaires, centres sociaux, Maisons de la Métropole, communes, bailleurs sociaux..) sur des thèmes à préciser : parcours résidentiels, bilan Biennale de la Danse, santé, vécu et représentations des habitants, notamment chez les jeunes.

Ce cahier a été réalisé avec la contribution de la Caf du Rhône

Les travaux de l'Observatoire partenarial
Cohésion sociale et territoriale
sont l'expression d'un partenariat
entre la Métropole de Lyon et l'Etat



Agence d'Urbanisme de l'aire
métropolitaine lyonnaise

Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient - 69326 Lyon Cedex 03
Tél. 04 81 92 33 00 - Fax 04 81 92 33 10
www.urbalyon.org

Métropole de Lyon, Etat, Département du Rhône, Sepal, Sytral, Epora, Pôle Métropolitain, Communautés d'agglomération Annonay Rhône Agglo, du Bassin de Bourg en Bresse, Porte de l'Isère, Vienne Condrieu agglomération, Communautés de communes de l'Est lyonnais, de la Dombes, de la Vallée du Garon, des Monts du Lyonnais, des Vallons du Lyonnais, du Pays de l'Arbresle, du Pays de l'Ozon, Communes de Bourgoin-Jallieu, de Lyon, de Romans-sur-Isère, de Saint-Priest, de Tarare, de Vaulx-en-Velin, de Vénissieux, de Vienne, de Villeurbanne, Syndicats mixtes des Scot de l'Ouest lyonnais, de la Boucle du Rhône en Dauphiné, des Rives du Rhône, du Beaujolais, du Nord-Isère, du Val de Saône-Dombes, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Agence régionale de santé, Caisse des dépôts et consignations, Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole, Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, Syndicat mixte de transports de l'aire métropolitaine lyonnaise, Syndicat mixte Plaines Mont d'or, Syndicat mixte du Grand Parc Miribel Jonage

Directeur de la publication : **Damien Caudron**
Réfèrent : **Lavinia Vitale** 04 81 92 33 88 l.vitale@urbalyon.org
Infographie : Agence d'urbanisme